

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 21 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 21 mars 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATELLIER à Jean-Daniel GOUDIER
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230327-23_05441-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Absent excusé : Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-038 – Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour l'installation d'équipements sportifs dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité – Communes déléguées de Condé-sur-Noireau, Lénault et Proussy – ANNULE ET REMPLACE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport.

Il s'agit pour la commune de créer de nouvelles installations sportives de proximité qui ont plusieurs vertus :

1. **Sportive** : permettre aux pratiquants d'évoluer dans un lieu adapté et sécurisé,
2. **Ludique** : équipements visibles et accessibles, ouverts aux animations.
3. **Sociale** : création d'un point de rencontres et d'échanges pour les jeunes, les parents, éducateurs et promeneurs, source de cohésion sociale.

Il est envisagé que ces installations sont localisées comme suit sur le territoire :

- un Street Park - commune déléguée de Condé-sur-Noireau,
- un espace pour la pratique du fitness en extérieur - commune déléguée de Condé-sur-Noireau
- la pose de deux frontons multisports - communes déléguées de Lénault et Proussy.

Sous réserve du respect des critères d'éligibilité pour les territoires carencés, les équipements situés dans les territoires labellisés « Terres de Jeux 2024 » seront prioritaires.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Montant en € (T.T.C.)	Source de financement	Taux (en %)	Montant en € (H.T.)	Montant en € (T.T.C.)
Street Park	400 000	480 000	Aides publiques			
Espace Fitness	10 000	12 000	Etat – Agence Nationale du Sport (ANS)	40 %	166 000	199 200
Frontons	5 000	6 000	Autofinancement	60 %	249 000	298 800
TOTAL	415 000	498 000	TOTAL		415 000	498 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 415 000 € HT (soit 498 000 € TTC),
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **ATTESTE** que les travaux ne sont pas commencés et s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à l'AGENCE NATIONALE DU SPORT au titre de l'Etat et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE



Par délégation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT